



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Genetique

Question écrite n° 49661

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la loi du 29 juillet 1994 relative à la bioéthique. En effet, les techniques utilisées pour le clonage d'animaux ouvrent de larges perspectives d'application, mais suscitent également de nombreuses interrogations, notamment au plan éthique. Face à ces risques, il lui demande si le Gouvernement n'envisage pas d'avancer le calendrier de réexamen de la loi relative à la bioéthique.

Données clés

Auteur : [M. Reitzer Jean-Luc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49661

Rubrique : Bioéthique

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1303